

COMMUNICATION**Impression du journal municipal « Ivry ma ville », de suppléments à « Ivry-ma-ville » et du guide municipal**

Attribution du marché

EXPOSE DES MOTIFS

La ville d'Ivry-sur-Seine confie depuis plusieurs années l'impression du journal municipal « Ivry ma ville », de suppléments à « Ivry-ma-ville » et du guide municipal, à un prestataire extérieur. En effet, pour des raisons techniques (pagination, quadrichromie, délai d'impression et de façonnage), ceux-ci ne peuvent être fabriqués en direct par l'imprimerie municipale, qui ne dispose pas du parc machines nécessaire.

Le marché actuel arrivant à échéance, il a donc été nécessaire de procéder à une nouvelle consultation afin d'assurer la continuité de cette prestation.

Compte tenu du montant estimatif global de ces prestations (de 426 220 € TTC minimum à 852 440 € TTC maximum sur quatre ans en cas de reconductions), il a été décidé de recourir à une procédure d'appel d'offres ouvert de niveau européen, conformément aux articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché est conclu pour un an à compter de sa date de notification au titulaire et sera ensuite reconductible de façon expresse par trois fois à échéance de chaque période annuelle. Sa durée totale, reconductions comprises, n'excédera pas quatre ans.

Les besoins de la Ville ne pouvant être précisément définis à l'avance, le marché prendra la forme d'un marché à bons de commande conformément aux dispositions de l'article 77 du code des marchés publics dont les montants minimum et maximum sont les suivants :

montant minimum annuel : 101 000 € HT soit 106 555 € TTC

montant maximum annuel : 202 000 € HT soit 213 110 € TTC

La procédure s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- ✓ Un avis d'appel public à la concurrence adressé au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) puis au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) le 1^{er} avril 2010, a été publié par ces organismes respectivement les 3 et 7 avril 2010.
- ✓ A la date limite de remise des offres fixée au 17 mai 2010 à 17 heures, huit sociétés ont remis un pli.
- ✓ Le 19 mai 2010, le représentant du pouvoir adjudicateur a procédé à l'ouverture et à l'enregistrement du contenu des plis remis par les huit sociétés puis les a confiés au technicien référent pour analyse.

✓ Le 3 juin 2010, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) a déclaré recevables les candidatures des 8 sociétés.

✓ Le 17 juin 2010, la Commission d'Appel d'Offres (CAO), après analyse et classement des offres, a attribué le marché à la société PERI GRAPHIC.

Au vu de ces éléments, je vous propose donc d'autoriser le Maire à souscrire le marché susvisé relatif à l'impression du journal municipal « Ivry ma ville », de suppléments à « Ivry-ma-ville » et du guide municipal, pour un montant minimum annuel de 106 555 € TTC et pour un montant maximum annuel de 213 110 € TTC.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

COMMUNICATION

Impression du journal municipal « Ivry ma ville », de suppléments à « Ivry-ma-ville » et du guide municipal

Attribution du marché

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment ses articles 33, 57 à 59 et 77,

considérant que le marché actuel d'impression du journal municipal « Ivry ma ville », de suppléments à « Ivry-ma-ville » et du guide municipal arrive à son terme, et qu'il est nécessaire de relancer une consultation afin d'assurer la continuité de ce service,

considérant qu'au vu du montant global des prestations sur quatre ans (de 426 220 € minimum à 852 440 € TTC maximum en cas de reconductions), la procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert de niveau européen,

considérant qu'il y a lieu de recourir à la procédure du marché à bons de commande, l'évaluation et le rythme du besoin à satisfaire ne pouvant être défini à l'avance,

vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) en date du 17 juin 2010, qui, après analyse et classement des offres, a attribué le marché susvisé à la société PERI GRAPHIC, pour un montant annuel compris entre 106 555 € TTC et 213 110 € TTC,

vu le cahier des clauses administratives générales applicable en matière de fournitures courantes et services,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 43 voix pour et 1 abstention

ARTICLE 1 : AUTORISE le Maire à souscrire le marché relatif à l'impression du journal municipal « Ivry ma ville », de suppléments à « Ivry-ma-ville » et du guide municipal avec la société PERI GRAPHIC pour des montants annuels minimum de 106 555 € TTC et maximum de 213 110 € TTC.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des actes y afférant.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 29 JUIN 2010

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 28 JUIN 2010